

# **Projet Mémoire 2022-2023 : « Passeurs de Mémoire – Les Enfants pendant la Shoah »**

## **Conférence Le Génocide Arménien**

Le mardi 20 février 2023, les classes participant au projet Mémoire ont eu l'occasion d'assister à une conférence sur le Génocide arménien. Cette conférence fut donnée par Boris Adgemian, directeur de la bibliothèque Nubar fondée aux années 1920 à Paris dans le but d'assurer une vie arménienne en diaspora.

C'est en actuelle Turquie qu'a eu lieu le génocide arménien qui fait encore aujourd'hui l'occasion d'un négationnisme officiel d'État dans ce pays.

Une contextualisation est nécessaire à la compréhension du génocide.

Les Arméniens étaient un peuple à cheval entre l'Empire ottoman, la Perse et la Russie. Ils se trouvaient aussi un peu partout dans l'Empire ottoman, en Anatolie et en Cilicie par exemple. De plus, l'Empire ottoman comprenait environ 30 % de chrétiens. Enfin le déclin de l'Empire ottoman au XIX siècle, et les puissances européennes interventionnistes qui réclament des réformes et des meilleures conditions pour les chrétiens et Arméniens peuvent expliquer qu'un tel génocide ait eu lieu.

Cependant la haine ottomane envers les Arméniens n'a pas débuté avec le génocide, et était déjà présente. En effet, le sultan Abdilhamid II (1876-1909) organise des massacres d'arméniens de 1894 à 1897. Après lui, en 1909 ont lieu les massacres d'Adana (25-30 000 morts) et de Cilicie.

Les Guerres balkaniques en 1912 et 1913 entraînent la perte de possessions ottomanes.- Cela explique l'intérêt de l'Empire à entrer en guerre en octobre 1914 au près des puissances centrales.

La 1ère phase du génocide se déroule en 1915.

En février, les conscrits arméniens sont désarmés suite à une lourde défaite de l'Empire ottoman face aux Russes.

En mars et avril, les Arméniens de Zeytoun, sont déportés et assassinés.

Le 24 avril a lieu l'arrestation des élites/notables ottomans arméniens qui sont déportés et tués à Ankara.

Le 24 mai, les pays de l'Entente accusent les Ottomans de crime contre l'humanité /contre la civilisation.

Le 27 mai, un décret-loi de déportation est promulgué, créant la Commission des « biens abandonnés », pour récupérer les possessions des Arméniens qui subissent donc la spoliation.

D'avril à août, 306 convois de déportés transitent dans l'Empire ottoman dans lesquels sont entreposés des Arméniens.

Dans les provinces orientales, des hommes adultes valides sont éliminés, des femmes, enfants et vieillards déportés avec une mortalité de 80 % dans les convois qui mènent jusqu'aux camps de concentration tout le long de l'Euphrate vers Alep.

La 2ème phase du génocide a lieu en 1916.

Plus de 700 000 Arméniens logent dans les camps de Syrie-Mésopotamie, nombre d'entre eux décèdent de morts « naturelles » : absence de ravitaillement, intempéries, typhus et dysenterie...

En février, le ministre de l'Intérieur, Talaat ordonne la liquidation des déportés survivants par l'Organisation spéciale

En mars, 40 à 50 000 déportés sont assassinés à Ras ul Ayn

En décembre, 192 750 déportés supplémentaires sont assassinés

Suite à ce génocide le bilan humain en est que ~2/3 des Arméniens ottomans sont morts, donnant naissance à une nation d'orphelins.

Dans la Turquie post-ottomane, ce crime resta impuni bien que les Procès d'Istanbul aient jugé ces événements, dont la majeure partie des responsables ne fut inquiétée par l'état turc.

Le traité de Sèvres conclut en 1920 acte la division de l'Empire ottoman et le détachement de ses provinces arabes, sous l'impulsion des puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale. Suite à celui-ci, le traité de Lausanne en 1923 précise les frontières de la Turquie et la contraint à des transferts de populations chrétiennes, déjà commencés avec les génocide arménien et grec pontique.

L'Uruguay fut le 1er état à reconnaître ce génocide le 20 avril 1965. Quatre jours plus tard, à l'occasion du 50ème anniversaire du génocide arménien, des manifestations ont lieu à Erevan le 24 avril, en URSS.

Un terrorisme arménien (ASALA) s'organise en 1970-80 pour la reconnaissance du génocide des Arméniens. En 1987, le Parlement européen reconnaît ce génocide, puis c'est le cas de la France en 2001.

Cependant la reconnaissance du génocide arménien comme tel par la Turquie n'est toujours pas d'actualité, alors même qu'il s'opéra sur son territoire.

--

Léo ESANU

Élève de Première

